

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 6 octobre 2021 à vingt heures à la salle communautaire, située au 9, rue de l'École à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présent, mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie, Marie Provost et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Daniel Marchand.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - .1 Séance extraordinaire du 13 septembre 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Adoptions des dépenses
7. Autorisations :
 - .1 Factures Pavages MCM inc. – Pavage des rues Forgeron et Mémorable
 - .2 Factures Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. – Lignage
 - .3 Facture Rues Principales – Projet Église
 - .4 Facture Pavages Céka inc. – Asphaltage du chemin Rivière des Fèves Sud
8. Rapport des élus
9. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Travaux publics
 - .2 Urbanisme
10. Varia
 - .1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
 - .2 Asphaltage du pont Boursier
 - .3 Accotement montée Rivière des Fèves

11. Deuxième période de questions du public
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

21-10-178

3.1 Séance extraordinaire du 13 septembre 2021

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Aucun suivi

5. Première période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

21-10-179

6. Adoption des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2021, totalisant un montant de **468 938.84 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

7. Autorisations

21-10-180

7.1 Facture Pavages MCM inc. – Pavage des rues Forgeron et Mémorable

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Pavages MCM inc. pour un montant total de **123 157.34 \$** taxes incluses pour le pavage des rues Forgeron et Mémorable. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

21-10-181

7.2 Factures Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. – Lignage

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Marquage Signalisation Rive Sud B.A inc. pour un montant total de **22 390.24 \$** taxes incluses pour le lignage des rues et chemins. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

21-10-182

7.3 Facture Rues Principales – Projet Église

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Rues Principales pour un montant total de **12 612.76 \$** taxes incluses pour l'étude des possibilités de changement de vocation de l'église de Saint-Urbain-Premier. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-10-183

7.4 Facture Pavages Céka inc. – Asphaltage du chemin Rivière des Fèves Sud

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Pavages Céka inc. pour un montant total de **121 597.25 \$** taxes incluses pour l'asphaltage du chemin Rivière des Fèves Sud. Ce montant est financé à partir de programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ

8. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- OMH : prochaine rencontre le 25 octobre 2021.

Monsieur Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Comité des Loisirs : demande de collaboration de la part de la bibliothèque.

- Service incendie : Début des visites de prévention le 8 octobre.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- Intersection de la montée et du chemin Grande Linge :
 - Le rapport préliminaire de la campagne AECOM a été déposé. Les recommandations portent principalement sur la signalisation et la visibilité;
 - Le rapport final sera présenté en février 2022;
 - Les travaux et les correctifs seraient financés à 75 % par le MTQ.
- Accès entreprise (autrefois le CLD)
Dépôt du plan stratégique : ce plan identifie bien les besoins des municipalités rurales de la MRC. Il a été adopté et sera mis en œuvre au cours des prochaines années.
- RIVMO (Régie Intermunicipal de Valorisation des Matières Organiques)
Le budget RIVMO a été adopté. La part de la MRC Beauharnois-Salaberry est de 612 500 \$, dont 3 178 \$ pour notre municipalité.
- RIAVC (Régie Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée de Châteauguay)
Le budget sera adopté à la prochaine réunion.

9. Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Élections municipales 2021
- Dossier des nuisances : poursuite des vérifications
- Dossiers des branchements illicites : poursuite des visites et contrôle des travaux effectués

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

10. Varia

10.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier prévoit la formation de six (6) pompiers pour le programme Pompier I et/ou pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme

d'aide financière pour la formation des s pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

21-10-185

10.2 Asphaltage du pont Boursier

Il est proposé par madame la conseillère Marie Provost et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à mandater Pavages Céka pour la réfection de la chaussée entre les chemins Rivière-des-Fèves Sud et Rivière-des-Fèves Nord lorsque les travaux de remplacement du pont Boursier seront terminés. Le montant estimé de la réfection est d'environ **20 000 \$**.

ADOPTÉ

21-10-186

10.3 Accotement montée Rivière des Fèves

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à mandater Pavages MCM faire effectuer des travaux de recharge des accotements de la montée Rivière des Fèves pour un montant d'environ **10 000 \$**.

ADOPTÉ

11. Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée.

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h22.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim